

Communiqué de presse

Suivi de la pollution du zoning d'Aubange, information aux riverains, sur les mesures de prévention et la présence de PCBs dans les œufs de poules autoproduits à Aubange

CADES asbl souhaite faire le point quatre mois après notre dernier communiqué de presse paru au mois de mai 2021 (permis unique et ordonnance de police de la ville d'Aubange).

Lorsque l'on se réfère aux 7 broyeurs en Région wallonne, celui de Courcelles est, semble-t-il, celui qui a été le plus l'objet d'investigations lié à son impact sur l'environnement.

Le Comité scientifique (Scicom), institué auprès de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), a remis un avis (23-2020) relatif aux « Risques chimiques pour la chaîne alimentaire à proximité des sites de traitement de mitraille ».

Cet avis arrive à la conclusion que la protection de la chaîne alimentaire doit reposer à la fois sur des mesures de prévention et des mesures de remédiation.

En ce qui concerne la prévention, l'information aux riverains et les mesures de prévention autour des broyeurs à métaux, la Région wallonne (Portail de l'Environnement santé) fournit aux riverains des mesures de prévention pour les personnes qui vivent à proximité d'un broyeur à métaux dans un rayon de 1,5 km. Afin d'adapter la démarche sur Aubange, nous y avons adjoint certaines recommandations spécifiques au zoning d'Aubange et à ses abords. Voici ces mesures :

INFORMATION IMPORTANTE AUX RIVERAINS DU BROYEUR A METAUX D'AUBANGE MESURES DE PRECAUTION A PRENDRE PAR CHACUN(E)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le zoning d'Aubange comporte diverses entreprises dont un broyeur à métaux qui a un impact important sur la qualité de l'air. Par ailleurs, une analyse d'eau réalisée dans le Broch, petit ruisseau qui prend sa source dans le zoning industriel montre des teneurs très élevées en métaux lourds, hydrocarbures et polychlorobiphényles (PCBs), substances considérées comme des perturbateurs endocriniens du système reproducteur notamment.

Le risque principal de contamination par ces polluants est essentiellement lié à l'ingestion de sol, soit en direct (ex : enfants qui mettent leurs mains sales en bouche), soit au travers d'aliments produits sur un sol pollué.

Pour les enfants, il est recommandé :

- De renforcer les règles d'hygiène de base : lavage des mains régulièrement (à ne pas oublier avant les repas), taille et nettoyage des ongles...*
- D'éviter autant que possible de porter directement les mains sales ou des substances non-comestibles à la bouche.*

- De limiter leur contact avec la terre en favorisant l'enherbement par du gazon.
- D'amener des terres saines en cas de projet de potager.
- De ne pas consommer d'œufs produits localement

Vu la présence d'écoles communales à proximité du broyeur, ces recommandations seront communiquées aux écoles dans les plus brefs délais.

Pour les adultes, il est recommandé en plus :

- De veiller à laver et rincer les fruits et les légumes collectés dans le jardin potager.
- De nettoyer régulièrement les habitations à l'eau, l'intérieur et l'extérieur.
- D'être attentif à ce que les animaux soient propres avant d'entrer dans les habitations (leur nettoyer les pattes).
- De ne pas prélever d'eau dans le ruisseau pour arroser son potager.

En ce qui concerne les élevages de poules, afin de réduire le risque de contamination des œufs, le SPF Santé Publique recommande de :

- Limiter les contacts de la poule avec le sol nu (terre) et de mettre de l'herbe au sol
- Paver l'intérieur du poulailler
- Prévoir un point de nourrissage à l'intérieur du poulailler ;
- Prévoir un espace suffisant par poule (10 à 25 m² par poule).

En ce qui concerne les prairies situées en face du quartier Bikini qui sont longées par le Broch, il est recommandé :

- D'installer une clôture électrique sur la berge afin d'empêcher les bêtes de s'y abreuver
- De veiller à ce que la clôture électrique soit à une distance de minimum 3 m de la berge
- Ne pas faucher les berges du ruisseau sur une largeur au moins 3 m

De plus, le Comité scientifique (Scicom) recommande également dans son avis du 23-2020 d'élaborer « un plan d'échantillonnage représentatif de l'impact des broyeurs à mitraille en activité sur la pollution de l'environnement, et de suivre les risques environnementaux et pour la santé des riverains ».

Le Scicom est d'avis que « l'analyse des PCDDs, PCDFs, PCBs et PBDEs, qui s'accumulent dans les graisses animales et sont absorbés par certains végétaux est pertinente à proximité des broyeurs à mitraille ».

Le cas des poules est particulièrement intéressant, car il semblerait que la contamination des œufs soit liée à la contamination du sol sur lequel les poules grattent et picorent (étude CONTEGG).

Afin de vérifier l'impact des contaminations sur les poules, CADES asbl a fait réaliser par le laboratoire LARECO (agrée par la Région wallonne) une campagne d'analyses visant à mesurer les PCBs dans les œufs de poules de 4 poulaillers situés à Aubange et Aix-sur-Cloie. La méthode utilisée (méthode standardisée utilisée aussi par l'AFSCA), prend en compte un échantillon de 6 œufs où les 6 congénères spécifiques analysés sont additionnés.

Les résultats montrent qu'à Aubange, deux poulaillers sur trois sont contaminés par les PCBs avec des concentrations 7 à 8 fois supérieures à la valeur maximale tolérée qui est de 40 µg de PCBs/kg

de graisse, dans les œufs de poules et ovoproduits (Règlement européen N18812006 de la commission). Ces deux poulaillers sont sous les vents dominants du zoning d'Aubange et les poules ont un contact direct avec le sol. Un seul poulailler aubangeois dont le sol est entièrement carrelé, protégé par un toit et où les poules n'ont pas accès à l'extérieure, est en dessous de la teneur maximale autorisée (27 µg/kg). Les premiers résultats obtenus à Aubange semblent donc également confirmer que la contamination des œufs de poules soit principalement liée au fait que les poules aient accès au sol pour pouvoir y gratter.

A Aix-sur-Cloie, le poulailler, qui est en partie hors sol et non situé sous les vents dominants du zoning d'Aubange, est moins contaminé (50 µg/kg). Les congénères 138 et 153 ont les concentrations les plus élevées pour les 4 poulaillers.

L'étude de la Scicom (2020) sur les œufs d'un particulier à proximité du broyeur de Courcelles montre aussi une grande variabilité de la teneur en PCBs dans les œufs qui oscille entre 40 et 220 µg/kg de graisse.

Ces premiers résultats d'analyses dans 4 poulaillers de la commune d'Aubange, s'ils montrent pour deux d'entre eux une forte contamination, exigent des analyses complémentaires et surtout la programmation d'un monitoring plus large qui devrait permettre d'avoir une vision globale de la contamination aux PCBs des œufs de poule des particuliers en commune d'Aubange.

A titre de comparaison, une analyse réalisée sur des œufs de poules situées dans une zone témoin, en dehors de la commune d'Aubange (Orsinfaing, commune d'Habay) montre qu'il n'y a pas de contamination (<12 µg/kg).

Cades asbl réitère sa demande d'informer la population sur les mesures de précaution à prendre autour du zoning d'Aubange et de mettre en place dans les meilleurs délais un monitoring élargi des PCBs dans les œufs de poules des riverains en commune d'Aubange.

Indiquons que ces premiers résultats ne prennent en compte que les PCBs de type non dioxines. Il serait souhaitable d'élargir ces analyses d'œufs aux PCBs de type dioxines de même qu'à d'autres perturbateurs endocriniens comme les phtalates et les PBDEs qui peuvent avoir un effet synergique.

Cades asbl a transmis ces résultats d'analyses au collège communal de la Ville d'Aubange, à l'administration de la Région wallonne (DGO3) ainsi qu'à la Ministre de la Santé de la Région wallonne.

Enfin, Cades asbl a fourni les résultats d'analyses aux personnes concernées qui possèdent un poulailler avec divers conseils dont celui de ne plus consommer les œufs lorsque la teneur en PCBs dépasse 40 µg/kg.

Pour CADES-asbl,

Gaëtan Hardy
Président

Gérard Schmidt
Administrateur